

Au Canada, les trois organismes subventionnaires—le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Conseil de recherches médicales (CRM)—sont les principales sources de financement de la majeure partie de la recherche universitaire. Sans une solide compétence au niveau de la recherche fondamentale, le pays sera incapable de concevoir et de mettre en oeuvre les technologies dont il aura besoin pour maintenir sa compétitivité au cours de la prochaine décennie.

Le travail du Conseil des sciences du Canada a été une précieuse source d'orientation par rapport aux enjeux scientifiques actuels et futurs du Canada. Il faut donc permettre à l'organisme d'accroître sa capacité en ce sens.

Enfin, les témoins qui ont comparu devant le Comité n'ont cessé de faire l'éloge de deux programmes de recherche industrielle : le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches, et le Programme des propositions spontanées. Les deux ont fortement contribué à améliorer les efforts industriels de R-D. Le PARI est considéré comme l'un des programmes d'aide fédérale les plus efficaces pour la réalisation de ses objectifs et la création d'emplois. Le Programme des propositions spontanées, qui vient d'être aboli, réussissait très bien à motiver l'industrie à satisfaire les besoins en approvisionnement du gouvernement. Il permettait notamment de répondre aux besoins initiaux de capitaux des nouveaux projets et constituait précisément la formule de financement propre à encourager les inventeurs à commercialiser leurs créations. Par conséquent :

- 2. Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'envisager l'opportunité de répartir les dépenses en R-D de façon à :**
  - a) doubler en trois ans le budget des trois conseils de recherches. Le ministre de la Science devrait par la suite examiner si leurs budgets sont suffisants et s'efforcer de maintenir leur niveau de financement par rapport à l'ensemble des dépenses fédérales en R-D;**
  - b) ramener le budget du Conseil des sciences du Canada à son niveau de financement antérieur de 5 millions de dollars. Les budgets subséquents devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants;**
  - c) porter le budget du PARI à 100 millions de dollars d'ici l'exercice 1991-1992. Les budgets subséquents devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants;**